

DÉPARTEMENT
des
HAUTES ALPES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

ARRONDISSEMENT de
BRIANCON

CANTON DE
BRIANCON 1

COMMUNE
DE
**VILLAR
D'ARENE**

L'an deux mil vingt-six et le 25 juin à 19 heures 30

le conseil municipal de la commune de VILLAR D'ARENE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de **Madame Béatrice ALBERT, Maire.**

Date de la convocation du Conseil Municipal : **le 22 juin 2026**

Présents : Béatrice ALBERT, Julie ARNAUD, Robert CLOT, Alex DA SILVA VIEIRA, Elodie LEFEBVRE, Sylvain PROTIER, Gilles FORRET

Absents : Gilles JUGE, Marina CASTAGNA, Loïc MERLIN, Gilles FORRET

Pouvoirs : Clémentine KUNEGEL à Béatrice ALBERT.

Secrétaire de séance : Elodie LEFEBVRE

Madame la Maire explique que certaines parties du domaine public sont depuis des années utilisées par des administrés.

Il s'agit bien souvent de levées de granges, de terrasses, d'escaliers, de survol de balcon, ...

Nombre de conseillers :

En exercice : 11

Présents : 6

Votants : 7

Elle rappelle que, conformément à l'article L 2141-1 du code général de la propriété des personnes publiques, un bien d'une personne publique, qui n'est plus affecté à un service public ou à l'usage direct du public, ne fait plus partie du domaine public à compter de l'intervention de l'acte administratif constatant son déclassement.

Les emprises proposées au déclassement sont :

○ **Au bourg**

OBJET

**Déclassement domaine
public**

- Domaine public attenant à la parcelle **AB 436**
Trottoir et escalier **Quentin FAUST**
- Domaine public attenant à la parcelle **AB 393**
Levée de grange **Florence HECTOR**

46/2026

Madame la Maire propose de lancer la procédure pour chacun des déclassements cités et de fixer un prix de vente à 70€ le m2 comme les dernières ventes effectuées dans la zone constructible par la municipalité.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026

Reçu en préfecture le 03/07/2026

Publié le

ID : 005-210501813-20260625-D462026-DE

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Constatent la désaffectation et décident du déclassement

Au bourg

- Domaine public attenant à la parcelle **AB 436**
Trottoir et escalier **Quentin FAUST**
- Domaine public attenant à la parcelle **AB 393**
Levée de grange **Florence HECTOR**
- Décident que les frais de notaire et de géomètre seront à la charge de chaque acquéreur.
- Autorisent Madame la Maire à signer tout document se rapportant à cette opération.

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an susdit
Pour copie conforme,

La Maire,
Béatrice ALBERT

La secrétaire de séance,
Elodie LEFEBVRE



A handwritten signature in black ink, consisting of a series of loops and a long horizontal stroke.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le
ID : 005-210501813-20260625-D462026-DE